

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aménagement,  
du Logement et de la Nature

Paris, le 07 FEV 2020

Direction de l'Eau et de la biodiversité

La ministre

Sous-direction de la protection et de la restauration des  
écosystèmes terrestres

à

Bureau de la chasse, de la faune et de la flore sauvages

Monsieur le Préfet de la région Occitanie

A l'attention de Monsieur le directeur régional de  
l'environnement, de l'aménagement et du logement

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Olivier PATRIMONIO

Tél. : 01 40 81 31 89

Courriel : [olivier.patrimonio@developpement-durable.gouv.fr](mailto:olivier.patrimonio@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet** : lancement du deuxième plan national d'actions (PNA) en faveur du Desman des Pyrénées

Le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) est un petit mammifère semi-aquatique qui a une distribution restreinte au nord-ouest de la péninsule ibérique et du massif pyrénéen.

En France, il est présent dans l'ensemble des départements pyrénéens, où il occupe les cours d'eau et les lacs de montagne.

Un plan national d'actions lui a été consacré de 2010 à 2015. Les connaissances acquises dans le cadre de ce plan ont permis de fédérer les acteurs concernés et de favoriser une véritable prise en compte de l'espèce notamment dans les projets d'aménagement.

Le Desman des Pyrénées reste toutefois une espèce menacée. En effet, il a été constaté une régression de son aire de répartition dans les quatre pays où elle est présente (Andorre, Espagne, France et Portugal).

Compte tenu de la grande responsabilité de la France pour la préservation du desman, et de l'avis favorable du CNPN, je souhaite que vous engagiez la rédaction d'un nouveau PNA selon la procédure précisée par la note du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions prévus à l'article L. 411-3 du code de l'environnement.

Ce plan devra valoriser les enseignements du projet LIFE+ Desman qui s'achève cette année. Il devra pouvoir être engagé en 2021 pour une période de dix ans et devra comprendre un maximum de dix actions opérationnelles.

Vous pourrez vous appuyer sur les autres DREAL dont le territoire est concerné par l'espèce et sur un comité de suivi le plus représentatif possible.

Ce comité devra réunir l'ensemble des acteurs concernés par la conservation du desman et la gestion de son habitat. Vous veillerez également à prévoir un volet international dans ce nouveau plan en associant notamment un expert espagnol lors de sa rédaction.

Vous voudrez bien me tenir informé des difficultés que pourriez rencontrer lors de l'élaboration de ce plan.

Pour la Ministre, en déléguation,  
Le Directeur de l'Eau et de la biodiversité

Olivier THIBAUT